

Figure de Prou

Manchettes

Deux ouvrages en vedette dans la section « Nos membres publient »

Le Salon Laurier Québec 2011 en photo

Jean Prou (2^{ième} partie). Troisième de six articles sur les ancêtres des familles Proulx

Association des familles Proulx d'Amérique

QUE TOUS SOIENT UN ...

La découverte dans nos racines

Mot du président



Par Lanqis Proulx

Notre Association terminera sa troisième année d'activités lors de notre assemblée générale qui se tiendra le 8 octobre prochain à Rimouski.

Un nouveau conseil d'administration prendra place pour l'année 2011-2012. La relève au niveau des administrateurs(trices) est déjà assurée avec l'ajout de certains et le renouvellement de d'autres.

C'est très agréable de constater qu'une vision à plus long terme est sur le point de se développer au sein de notre organisation.

(Suite page 2)

Rita Proulx auteure de deux livres



Née à Sainte-Blandine, Rita Proulx a vécu une partie de son enfance à Trinité-des-Monts. À dix-sept ans, elle s'inscrit dans une école d'art ménager à Rimouski pour suivre des cours en couture et habillement sur une période de trois ans. La mode l'intéresse.

(Suite page 2)

Biographie de Jean Prou

A l'ombre du malheur (1640-1723) (2^{ième} partie)

Texte de Jean-Pierre Proulx.

Note: Les notes de fin de texte ont été omises; le texte intégral et annoté est disponible sur le site web de l'Association des familles Proulx d'Amérique.

Jean Prou et Catherine Pinel se marient à Dombourg le 2 novembre 1676, ouvrant ensemble un nouveau cycle familial qui ne va se refermer que près de 50 ans plus tard. Pour mieux en suivre le développement, nous avons découpé ce cycle en trois grandes périodes : d'abord, la période pré-parentale : plutôt courte, elle va du mariage à la naissance de leur premier enfant; ensuite, la période parentale proprement dite : elle s'étend de la naissance de ce premier enfant au départ du dernier; elle se divise à son tour en deux phases qui correspondent, la première, à la croissance de leur famille, et, la seconde, à sa décroissance; enfin, la période post-parentale qui court du départ du dernier enfant jusqu'à la mort du dernier conjoint, en l'occurrence Catherine. Ce découpage va servir en filigrane à la fois à encadrer le récit événementiel, et à situer dans le temps les rapports proprement familiaux, puis les rapports sociaux et économiques qui marquent la vie de la famille Prou-Pinel.

Jean Prou avait appris le décès de sa femme Jeanne Chabot avec le retour des bateaux en 1676, peut-être même en 1675. Mais pour se marier, il ne lui suffisait pas d'en être informé. Encore devait-il prouver sa condition de veuf. Catherine Pinel, dont la mère, Anne Ledet, avait été mariée à un bigame, n'aurait sans doute pas voulu revivre la même expérience. Aussi, le 5 octobre 1676, un mois exactement avant son mariage, Jean Prou passe-t-il chez le notaire Rageot en compagnie de Gilles Galipeau, domestique chez les Sulpiciens de Montréal, qui comparaît « en sa personne » pour établir, à défaut d'acte de sépulture, la preuve testimoniale du décès de Jeanne Chabot qu'il avait appris de la bouche d'Adrien Souchon, époux de Charlotte Chabot, la sœur de Jeanne.

Le 2 novembre 1676 donc, «après les fiancailles et le publication faite de trois bans de mariage», Jean Prou et Catherine Pinel se marient «en la chapelle de S.t du dit Dombourg». Ils ont alors respectivement environ 35 ans et 18 ans et demi. L'acte de mariage dressé par Henri de Bernières dans le registre de la paroisse de Notre-Dame de Québec (Dombourg n'est alors qu'une desserte), précise que Jean Prou est «habitant de Dombourg, veuf de deffunte Jeanne Chabot de la paroisse de St Jean de Montierneuf de la ville et Evesché de Poitiers». Quant à Catherine Pinel, on la présente comme la «veufve de deffunct Denys Masse vivant habitant du dit Dombourg Evesché de Québec». C'est « Mre Cyprien DuFort prestre missionnaire du Séminaire de Québec » qui reçoit leurs consentements «en presence de Gilles Pinel pere de la dite Epouse, Nicolas Sylvestre beaufreere, Pierre Tallet, Jean Mezeré habitants du dit Dombourg».

Mot du président

(Suite de la page 1)

C'est pour cette raison que j'ai décidé de donner le flambeau de la présidence de l'association des Familles Proulx d'Amérique en ce 8 octobre 2011.

Durant ces trois années en fonction, nous avons eu à tout structurer et organiser comme nouvel organisme. Construire un membership, préparer des réunions dynamiques et structurantes, monter un journal d'association de famille de A à Z avec une équipe de rédacteurs et de collaborateurs de tous les instants, préparer des activités rassembleuses estivales, promouvoir de nouveaux articles promotionnels et organiser le salon annuel des familles qui se tient à Québec en février de chaque année.

Pendant trois ans, nous avons dressé un plan d'action en dix points que nous avons respecté à la lettre grâce surtout au travail de tous les administrateurs de notre association. Sans eux, nous n'aurions pu réaliser ce grand défi de créer une nouvelle association comme la nôtre. Merci à vous tous et toutes de votre implication inlassable.

Je ne pourrais terminer mon mandat sans remercier de façon toute particulière vous les membres de notre association. Une association n'existerait pas s'il n'y avait pas de membre. Vous êtes la base solide et l'avenir qui nous garantit de la longévité de notre propre association. C'est à cet endroit que nous recrutons nos nouveaux administrateurs d'année en année. Il est certain que j'aurais aimé atteindre le chiffre de cent membres avant la fin de mon mandat mais le travail que nous avons entrepris sur tous les flancs en même temps nous a obligés à doser chacune de nos interventions dans notre plan d'action afin que nous puissions dire à la fin de chacune des années que tout avait été fait et bien fait...

Je termine sur un point positif en vous annonçant que je vais demeurer administrateur du CA jusqu'à la fin de mon mandat qui se terminera dans deux ans. Je pourrai être un aidant pour le président ou la présidente qui sera choisi(e) en ce samedi 8 octobre.

Merci pour la confiance que vous m'avez apportée tout au long de ces trois années et bonne chance au nouveau conseil d'administration 2011-2012.

Notre devise: QUE TOUS SOIENT UN...

Langis Proulx président

Association des Familles Proulx d'Amérique

famillesproulx@gmail.com

Collaborateurs

Articles:

- Langis Proulx
- Georgette Lévesque
- Clément Proulx

Conception et édition:

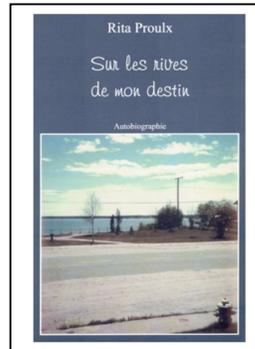
- Georgette Lévesque
- Gilles Proulx

Rita Proulx

auteure de deux livres

régulièrement des notes sur les événements qui ont marqué sa vie.

Femme de cœur, sensible, affectueuse et à l'écoute des autres, elle se veut aussi déterminée, engagée et désireuse de s'accomplir dans la vie.



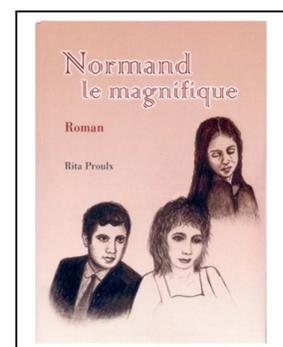
En 2009, elle publie un premier livre aux éditions Québec Gerbivole, son autobiographie intitulée : «Sur les rives de mon destin».

En parcourant sa biographie, vous découvrirez avec elle les débuts de la colonie de l'arrière-pays avec ses défis de toutes sortes. Vous apprendrez à connaître ses rêves, ses difficultés, ses espoirs et ses réalisations ainsi que sa grande détermination et son engagement tant du point de vue familial que social et religieux

Mère de huit enfants, elle a su s'adapter aux changements et faire en sorte qu'elle et les siens avancent dans la vie. Comme elle le dit si bien au début de son livre : «Le bonheur n'est pas d'avoir tout ce qu'on désire, mais de savoir apprécier ce que l'on a».

Elle nous revient en 2010 avec un roman tiré d'un fait vécu dans les années 1950, intitulé «Normand le magnifique». Les Éditions Québec Gerbivole.

C'est une intrigue amoureuse qui saura vous captiver du début à la fin.



Toutes nos félicitations Rita pour ton beau travail et bonne chance pour le prochain livre.

La découverte dans nos racines L'histoire vivante des québécois

Réalisé par Jacques Lacoursière et Hélène-Andrée Bizier

Texte résumé par Langis Proulx président de l'AFPA.

Un nouveau départ Deuxième voyage de Cartier

Sitôt de retour, Cartier se prépare à repartir pour la Nouvelle-France afin de l'explorer plus avant. Il apprend des deux fils de Donnacona l'existence d'un grand fleuve. Les Amérindiens parlent aussi de richesses et d'un pays mystérieux, le royaume du Saguenay. Le roi de France, François 1er, qui attend toujours la part de l'héritage du testament d'Adam qui lui est destinée, autorise une seconde expédition plus considérable que la précédente. Il met donc à la disposition de Cartier trois navires, la Grande Hermine, la Petite Hermine et l'Émérillon.

Le dimanche, 16 mai 1535, jour de la Pentecôte, c'est la fête. La centaine d'hommes est réunie dans la cathédrale de Saint-Malo. Le nouvel évêque, François Bohier, donne sa bénédiction à ceux qui s'embarqueront dans quelques jours. Le mercredi 19 mai, le vent est enfin bon. En route, les trois navires jouissent d'un temps idéal jusqu'au 26. Puis, pendant presque qu'un mois, l'équipage essuie vents et tempêtes. Enfin, le 7 juillet, les voyageurs mettent pied à terre à l'île des Oiseaux, sur les côtes de Terre-Neuve.

Le 10 août 1535, jour de la fête de Saint Laurent, les navires font relâche dans une petite baie que Cartier baptise baie Saint-Laurent. Plus tard, ce nom désignera le fleuve lui-même. Les deux fils de Donnacona informent alors le navigateur que, passé l'île d'Anticosti, au sud de celle-ci est le chemin pour se rendre à Gaspé et, qu'à deux jours de cette île, commençait le royaume de Saguenay. L'île reçoit le nom d'Assomption, en l'honneur de la fête de la Vierge que l'on célèbre le 15 août.

Le premier septembre 1535, les trois navires appareillent pour le Canada qu'ils n'ont pas encore vu. Ils sont déjà à l'embouchure de la rivière Saguenay qui « coule entre des hautes montagnes de pierre nue ». Dépassé cette embouchure, il arrive près d'une île

« pleine de beaux et grands arbres de plusieurs sortes, entre autres il y a plusieurs coudres franches, lesquels nous trouvâmes fort chargés de noisettes aussi grosses et de meilleure saveur que les nôtres, mais un peu plus dures et pour cette raison, nous la nommâmes l'île aux Coudres »

Donnacona qui venait d'apprendre le retour de ses deux fils arrive le 8, avec plusieurs de ses hommes. Cartier monte donc dans la même barque que lui, emportant du pain et du vin pour célébrer les retrouvailles.

L'expédition atteint Hochelaga, le 2 octobre. Plus de 1000 personnes accueillent les Français. Le village est situé à une lieue et demi du rivage. Tout près se trouve une montagne « labourée et fort fertile, de dessus laquelle on voit fort loin » « Nous nommâmes cette montagne le mont Royal »

L'accueil réservé aux visiteurs est grandiose. Avant de quitter l'île, les voyageurs se rendent sur le mont Royal. Un des guides amérindiens essaie d'expliquer que vers l'ouest il y a un pays où l'on trouve des métaux précieux comme « la chaîne du

sifflet de capitaine qui est en argent et un manche de poignard qui était de laiton jaune comme de l'or ». Cartier quitte donc la région, convaincu que la richesse tant recherchée est peut-être là, dans ce fameux pays de Saguenay.

Au cours du voyage de retour sur le fleuve, Cartier remarque une rivière qui se jette dans celui-ci. C'est la rivière de Fouez qui deviendra plus tard le St-Maurice. Le 11 octobre, l'expédition est de retour au havre de Sainte-Croix. Pendant le voyage de Cartier à Hochelaga, ceux qui étaient demeurés près de Stadaconé avaient construit un fort devant les navires avec de grosses pièces de bois car Cartier voulait protéger sa cargaison qui contenait pour 1 an et demi de nourriture pour tous ses hommes. On établit un quart de garde de nuit et chaque changement de garde est souligné par des sonneries de trompettes.

À la mi-novembre, l'hiver québécois fait son apparition. Le froid et la neige importunent ces Français qui ne sont pas habitués à une température aussi froide. Il en sera de même jusqu'au 15 avril 1536. « Nous avons été continuellement enfermés dedans les glaces, lesquelles avaient plus de deux brasses d'épaisseur. Dessus la terre, il y avait une hauteur de 4 pieds de neige et plus, tellement qu'elle était plus haute que les bords de nos navires... Nos breuvages étaient tous gelés dans les futailles. Et, dedans nos navires, tant de bas que de haut, la glace était contre les bords à 4 doigts d'épaisseur »

Le 3 mai, Cartier fait planter une croix de 35 pieds de hauteur sur laquelle il y a les armes de France et l'inscription : « Franciscus Primus, Dei gratia Francorum rex, Regnat ». Le même jour, les Français s'emparent de Donnacona et de neuf de ses hommes afin de ramener des témoins vivants de son expédition au roi de France. Le lendemain, à la suite d'une nuit agitée, Cartier réussit à convaincre Donnacona de parler à son peuple pour le calmer. Cartier s'engage à ramener les dix Amérindiens dans dix ou douze lunes, après que le chef aurait parlé au roi. Le 6 mai, les Français quittent leur fort de Sainte-Croix, laissant la Petite Hermine, faute d'hommes pour la ramener en France à cause principalement de la maladie du scorbut qui lui fait perdre une cinquantaine d'hommes.

Le voyage de retour s'effectue normalement, sauf qu'au lieu d'emprunter le détroit de Belle-Isle, les navires franchissent le détroit de Cabot, raccourcissant ainsi le temps de la traversée. Le 16 juillet, l'expédition rentre au port de Saint-Malo.

Le bilan de ce second voyage est positif : Cartier sait que le pays découvert contient de l'or et d'autres métaux précieux, les Amérindiens le lui ont dit; il a exploré le fleuve Saint-Laurent jusqu'à Hochelaga ou Montréal; il a noté l'existence des principaux affluents : Le Saguenay, le Saint-Maurice, le Richelieu et l'Outaouais; il a découvert le détroit de Cabot. Mais il y a quelques points négatifs : il n'a pas encore trouvé le passage vers la Chine; il a perdu des hommes du scorbut, mais heureusement, grâce à Donnacona, il connaît un remède efficace et il n'a pas dompté l'hiver, mais il sait un peu mieux se préserver du froid.

La France, croit-on, est maintenant prête à peupler ce nouveau pays. Une nouvelle ère va peut-être commencer.

Dans notre prochain journal, je vous résumerai le troisième voyage de Cartier en Nouvelle-France mais qui se fera beaucoup plus tard que l'aurait voulu celui-ci!

Biographie de Jean Prou

A l'ombre du malheur (1640-1723) (2^{ème} partie)

Texte de Jean-Pierre Proulx.

Les témoins ne sont pas des inconnus : Nicolas Sylvestre est le demi-beau-frère de Catherine car il est le mari de sa demi-sœur, Barbe Nepveu. Pierre Jallet, étonnante coïncidence, est nul autre que le «camarade associez» et le «scieur de long» avec lequel, Jean Prou, le nôtre, mais peut-être aussi l'autre Jean Prou, le futur époux de Jacqueline Fournier, s'était, en 1671, lancé en affaires et travaillé à la fabrication des flasques de canons pour l'artillerie de Québec. Il vient tout juste d'obtenir une concession à Dombourg. Quant à Jean Mézeré, il est le fils de René Mézeré dit Nopce chez qui le père et le grand-père de Catherine s'étaient réfugiés, vingt cinq ans plus tôt, pour fuir, en avril 1651, l'attaque d'un parti d'Iroquois. Mézeré est aussi le beau-frère de Catherine car il a épousé en deuxième noce, Marie-Madeleine Masse, la sœur de son premier mari.

Comment expliquer ce mariage entre Jean Prou et Catherine Pinel? En fait, les deux époux font déjà partie d'un réseau serré de relations de parenté, de voisinage, de connaissances et d'origines communes, qui ne pouvait que favoriser leur rencontre. D'abord, Jean Prou compte à Dombourg deux compatriotes de Poitiers : René Duverger et René Chartier y possèdent déjà une concession, le premier depuis 1668, le second, depuis 1672. Les deux sont en Nouvelle-France, à tout le moins depuis 1667. Leur origine commune est de nature à avoir favorisé leurs contacts sans compter qu'ils peuvent fort bien s'être connus à Poitiers. Eneffet, Chartier et Duverger ont déjà des liens avec les Pinel. René Duverger, en particulier, est le beau-frère de Catherine pour avoir épousé, en première noce, Marie-Madeleine Masse, la sœur de Denis Masse, son premier mari. Quant à Chartier, c'est à lui que Gilles Pinel a vendu sa nouvelle terre de Sillery à la fin de 1667. Enfin, et c'est peut-être là l'élément déterminant, Jean Prou a, comme on l'a dit, acheté en 1675 la terre joutant celle de Gilles Pinel. Mais ici encore, ce choix ne paraît pas tout à fait fortuit. Il a acheté cette terre de Jean Noël, père, qui était jusqu'en 1663, à la Côte Saint-François-Xavier, le voisin immédiat de Gilles Pinel. Il agissait d'ailleurs comme témoin au contrat du premier mariage de Catherine avec Denis Masse. Le voisinage de Jean Prou avec la famille Pinel, sinon l'amitié, l'amènera même en 1675, à se voir choisi comme parrain du dernier des enfants, Jean Pinel, le frère cadet de sa future femme.

La période pré-parentale de la famille correspond aussi à celle de son établissement matériel. Déjà installés à Dombourg sur leur terre respective au moment de leur mariage, Jean Prou et Catherine Pinel doivent maintenant se choisir un lieu de vie commun avec Denis Masse, leur bambin de trois ans et demi. Jean Prou a repris, trois mois avant de se marier, la terre voisine au sud-ouest de Gilles Pinel vendue à Jean Osmier à l'automne précédent. Pour sa part, Catherine Pinel possède, en raison de la communauté de biens, la moitié de la terre de son défunt mari (l'autre étant devenue, par héritage, la propriété du fils Denis) située plus en aval vers Québec. Il est certain, mais nous en ignorons la date précise, que c'est plutôt là que le couple va s'installer. Denis Masse possédait en effet cette terre depuis 1669. Il s'était marié en 1671 et avait eu un fils en 1673. Sans doute avait-il eu le temps d'y bâtir maison alors que sur la terre de Jean Prou, nouvellement récupérée, il n'y avait là, du moins à l'automne 1675, qu'une «cabane». En tout cas, au recensement de 1681, c'est bien sur la terre de Denis Masse que demeure la famille Prou-Pinel. Jean Prou paraît avoir vendu

sa terre originale à Louis Ballard car c'est lui qu'on retrouve comme voisin au sud-ouest de Gilles Pinel au recensement de 1681.

Au moment où le couple Prou-Pinel s'installe, la seigneurie ouverte en 1667 est en plein développement. En 1668, quelque 50 habitants et leur famille s'y étaient établis. Treize ans plus tard, au recensement de 1681, le premier rang de la seigneurie sera complètement habité. Dombourg sera même la plus peuplée du pays avec 372 habitants après la Côte de Beaupré (725 h.) et l'île d'Orléans (1,082 h.).

La période pré-parentale du nouveau couple est cependant de courte durée. En effet, Catherine Pinel devient enceinte presque aussitôt après son mariage. Elle accouche en effet d'un garçon le 7 août 1677, très exactement neuf mois plus tard. La naissance de René marque le début d'une longue phase de croissance familiale amorcée déjà, à la vérité, par la naissance de Denis Masse dès 1673.

Jean Prou et Catherine Pinel ont mis près de 22 ans à former leur famille. Ils ont eu ensemble 13 enfants, tous nés à Neuville, entre le 9 août 1677 et le premier mars 1699, soit six garçons et sept filles.

Cinq des 13 enfants, révèle un rapide examen de cette liste, sont nés en mars et avril, au printemps donc; sept ont vu le jour entre août et octobre, un seul en décembre. Novembre, décembre et janvier ont donc été la saison privilégiée des amours de notre couple puis, dans une moindre mesure, les mois printaniers de mars et avril. À cet égard, leur comportement amoureux ressemble beaucoup à celui de leurs contemporains : novembre, décembre et janvier demeurent des mois fertiles. Par contre, ils ont moins profité qu'eux du printemps finissant et de l'été (mai, juin, juillet) qui demeurent la saison par excellence des amours.

Catherine Pinel a donc donné naissance à 14 enfants, «performance» supérieure à celle de ses contemporaines canadiennes mariées, comme elle, entre 10 et 14 ans : leur taux moyen de fécondité est de 12,1 enfants. Quand le premier mars 1699, elle donne naissance à Marie-Félicité, son dernier enfant, elle a 40 ans et 11 mois, soit pratiquement l'âge moyen (40,8 ans) des Canadiennes à la naissance de leur dernier enfant. Entre la conception de Denis, son premier enfant, en août 1672, et la naissance de Marie-Félicité, le premier mars 1699, il s'est écoulé 26 ans et 7 mois. Là-dessus, Catherine aura porté des enfants très exactement 10,5 ans. L'intervalle moyen entre ces 14 naissances aura été de 23,7 mois, mais entre les quatre premiers enfants de la seule famille Prou, il est d'environ 13 mois pour s'élargir ensuite à quelque 24 mois.

Par ailleurs, dès 1955 pionniers mariés avant 1680, seulement 9,1 % ont eu 13 enfants et plus. De toute évidence, le couple Prou-Pinel a été favorisé puisque les registres ne rapportent qu'une seule mortalité à la naissance : leur quatrième enfant, Louise, née le 11 mars 1681, est morte le 19 du même mois. Les 12 autres enfants ont tous atteint l'âge adulte.

La famille a aussi été touchée par la maladie bien que l'on ignore totalement de quelle manière. Ainsi, Jean-Baptiste est, en mai 1691, hospitalisé à l'Hôtel-Dieu de Québec pendant 31 jours. Il a quatorze ans. La durée de l'hospitalisation donne à croire à une certaine gravité de sa maladie (ou de ses blessures). Plus tard, son demi-frère Denis est lui aussi hospitalisé au même endroit mais 3 jours seulement, à l'âge de 22 ans.

Nous connaissons peu de choses des rapports sociaux qui ont jalonné la vie de cette famille durant sa croissance.

Toutefois, le parrainage des enfants constitue un premier type de relations porteuses de signification puisqu'il marque, en principe, une certaine forme de considération de la famille pour les personnes choisies, surtout quand on les choisit en dehors de la famille. Être parrain ou marraine, dit l'expression populaire, c'est «être dans les honneurs». Le choix de l'un ou de l'autre constitue donc une pratique sociale révélatrice. Ainsi, on l'a vu, le parrain et la marraine de Catherine Pinel appartenaient respectivement à la bourgeoisie et à la noblesse. De même, Jean Prou, avant d'épouser Catherine, a été parrain de son frère cadet. Il était voisin de la famille.

L'examen des 13 parrains et 13 marraines des enfants Prou-Pinel révèle d'abord qu'on les a recrutés dans la même classe sociale : on ne retrouve aucun prêtre, aucun bourgeois, aucun noble, sauf un, peut-être : seulement des habitants comme eux, et presque tous de Neuville : 24 sur 26.

On ne sait pas grand chose des rapports sociaux de la famille Prou-Pinel à l'exception d'un événement particulièrement significatif. Il touche un grave et dramatique conflit dans lequel Jean Prou se trouva impliqué à l'automne 1696. Plus significatif encore est la manière dont il fut réglé. Voici le récit des événements.

Le 5 septembre 1696 en effet, l'Hôtel-Dieu de Québec accueille Henry Chastel, un homme «âgé de 50 ans (originaire) de Paris». Il s'agit, en fait, d'un habitant de Neuville, époux de Geneviève Larue, qui elle en compte trente. Chastel est hospitalisé «par les coups qu'il auroit reçus» de Pierre Pinel et de Jean Prou, habitant aussi à Neuville au cours d'une «rix». La bagarre s'est vraisemblablement passée à Québec dans les derniers jours d'août car, malade, Chastel est resté en pension à «l'auberge[...] en cette ville» avant d'entrer à l'Hôtel-Dieu. Les sources demeurent cependant tout à fait muettes sur les causes et circonstances de la rixe et les archives judiciaires disponibles ne soufflent pas mot de l'affaire, même si un huissier en a été saisi. Le fait que Chastel soit demeuré en pension à l'auberge donne à penser que la bagarre s'y serait passée mais c'est là une hypothèse invérifiable.

Geneviève Larue, la femme de Chastel, était donc «en voye de poursuivre en justice lesdits Pinel et Prou». Elle se fait alors assister dans ses démarches par «Pierre Masse, son beau-père comme ayant épousé [en deuxième noce] Jacqueline Pin», sa mère. Pour Jean Prou, cette affaire est extrêmement fâcheuse car Pierre Masse est le frère de Denis Masse, et donc le beau-frère de Catherine Pinel, sa femme. Quant à Pierre Pinel, revenu de son exil en France depuis au moins 1692, il est l'oncle de sa femme.

Mais voilà que «plusieurs personnes d'honneur» s'entre-mettent et, à leur sollicitation, les poursuites en justice «auroient été discontinuées». Ces médiateurs poussent plutôt à «un accommodement, à quoy les dites parties inclinant et désirant plustost le rechercher que de continuer une affaire dont la suite n'auroit été que fâcheuse pour lesdits Pinel et Prou».

Puis l'état d'Henri Chastel s'aggrave. À tel enseigne que le 13 septembre, on ne croit pas qu'il «eschappe» aux coups qu'il a reçus «il y a environ trois semaines». Malgré le caractère dramatique de la situation, en «après midy», les parties passent chez le notaire Guillaume Roger pour régler l'affaire de manière pour le moins surprenante.

Pierre Pinel et Jean Prou en effet :

ont promis et se sont obligez solidairement[...] pour aucunement récompenser ladite femme du dit Chastel des

pertes, dommages et intérêt qu'elle a soufferts, souffre et souffrira jusques a ce que son mari soit revenu en santé, de bailler et payer à la dite Marie Geneviève Larue la somme de cinq cents livres tournois payable sçavoir deux cent livres dans le jour et feste de saint Michel prochain venant [donc dans six semaines], et trois cent livres dans le jour de la Pentecoste de l'année prochaine mil six cent quatre-vingt dix sept, qu'ils payeront en outre tous les frais qu'il a convenu et qu'il conviendrait faire jusqu'à l'entière guérison du dit Chastel, lesquels sont ceux du [...] chirurgien, huissiers qui ont travaillé, payment des personnes employées à faire la récolte de la dite femme Chastel et la pension du dit Chastel à l'auberge où il a resté malade en cette ville, et ce à peine de tous dépens, dommages et intérêts, au moyen duquel payement la dite Marie Geneviesve Larue et le dit Pierre Masse, son beau-père, et Jacqueline Pin, sa femme, [...] se sont désistez et départis et par ces présente désistent et départent de toutes et telles poursuites qui auroient pu avoir esté cy-devant faites allencontre desdits Pinel et Prou pour raison de se [?] dont ils le déchargent entièrement.

Pierre Pinel et Jean Prou doivent en outre hypothéquer tous leurs biens et «par spécial les habitations qu'il possèdent présentement en la dite seigneurie de Neuville».

Puis les choses se gâtent encore. Dans les heures qui suivent, Geneviève Larue retourne à l'Hôtel-Dieu au chevet de son mari. Il est mourant. Il lui fait alors une confidence à la fois étonnante et émouvante : «pour la descharge de sa confiance [il] ne peut s'empescher de confesser et advouer que la rixe qu'icelle procédant aultant de son fait que de celluy des dits Prou et Pinel». Bref, dans cette affaire, Chastel a aussi ses torts et il les admet.

Votre conseil administratif 2010-2011



(Debout de gauche à droite)

Jeanine Proulx, Jacques Proulx, Langis Proulx, Clémence Proulx et Clément Proulx

(Assises de gauche à droite)

Georgette Lévesque, Gabrielle Proulx, Christiane Brisson et Lucette Proulx-Lepage

(Absents)

Gilles Proulx

Le lendemain, 15 septembre, il expire à l'Hôtel-Dieu. Dès lors, la situation est radicalement changée. La créance de 500 livres que la veuve Chatel détient sur Pierre Pinel et Jean Prou est-elle bien légitime? Une nouvelle négociation s'amorce alors à l'aide d'un certain Antoine Sanson de la Côte Saint-Ignace à Sillery. Mais il s'agit encore d'une histoire de famille car Sanson est le beau-frère de Geneviève Larue pour avoir épousé sa sœur Catherine. On aboutit à un nouvel arrangement fort astucieux qui se termine devant le notaire Chamballon, dans l'après midi du 16 novembre 1676. Dans un premier temps, en effet, la veuve Chastel :

transporte par ses présentes sans aucunes garanties que de leurs faits et promesse (...) tous et chacun les droits civils et criminels qu'elle et sondit deffunt Mary auroient peu et pourroit encore prétendre allencontre desdits Proux et Pinel, pour raison desdits excès, violances et voies de fait par elle et sondit mary prétendus commis en sa personne parles dit Proux et Pinel pour par le dit Sanson faire telle plinte, desnonciation, informations et austre pour suite civile et criminelle allencontre desdits Proux et Pinel que advisera ou autrement composer, accorder et transiger de nouveau avecquy et ainsy que bon luy semblera pour raison des dits faits.

En contrepartie, Sanson promet de payer à la veuve Chastel la somme de 500 livres en un premier versement de 80 livres à la Toussaint 1698 (donc deux ans plus tard que dans le premier arrangement) et 80 livres d'année en années à pareille date «jusque à l'entier payement de la somme de cinq cent livres». De plus, Sanson s'engage à indemniser la veuve Chastel :

de tous les frais et despence esquelles lesdits Prou et Pinel estoient obliges par ladite transaction delaquelle transaction elle consent que ledit Senson se serve en son lieu et place allencontre desdits Prou et Pinel, ainsy que bon lui semblera pour son remboursemant et indemmenités.

Mais sitôt la veuve Chastel partie, Jean Prou s'amène à son tour à l'étude du notaire dans le même après-midi et devant les mêmes témoins! Pierre Pinel cependant est «absant», mais Jean Prou agit en son nom. Sanson leur rétrocède alors «tous et chascuns les droits civils et criminels à luy ceddés par Marye Genevieves La Rue (...) pour de leurs dit drois faire et disposer par ledit Proux et Pinel au lieu et place dudit Senson ainsy que bon luy semblera».

Bref, Prou et Pinel sont définitivement à l'abri de toutes poursuites civiles, mais surtout criminelles, à la charge qu'ils s'engagent à «indemniser ledit-Senson tant de la somme de cinq cent livres mentionnées en ladite cession cy-dessus dans les temps et terme y portées que des frais et despans mantionnés en la transaction énoncée par la dite cession». Le notaire ajoute ici un détail fort important : Sanson déclare «n'avoir passé et accepté la cession desdits droits que pour faire plésir audit Prou et Pinel». Il s'agit donc vraisemblablement d'amis.

Ce singulier épisode mérite quelques commentaires. On est d'abord surpris qu'un acte criminel fasse l'objet d'un règlement à l'amiable entre parties. L'historien jésuite, Lucien Campeau, commente ainsi l'affaire :

Il y a deux choses à observer dans cet incident. La première est la priorité de la conscience humaine sur l'ordre judiciaire. Si la victime pardonne à ses agresseurs, l'ordre judiciaire n'a pas à s'en occuper. La seconde est le postulat que la famille a priorité sur la société publique comme unité sociale. Dans nos sociétés, un cas comme celui-là, impliquant non seulement le droit civil,

mais aussi le droit criminel, tomberait automatiquement entre les mains du solliciteur général. Pas en Nouvelle-France. La justice publique n'interviendra que sur plainte de la famille lésée. Elle ne lui enlèvera pas son initiative première de résoudre le problème familial. Encore une fois, c'est d'autant plus remarquable que le cas relève du droit criminel, puisqu'il y a voies de fait et surtout mort d'homme.

Le contexte particulier de drame explique sans doute le règlement survenu. Il s'agit en effet d'une affaire de famille qui paraît avoir fait beaucoup de vague car «plusieurs personnes d'honneur» se sont entremises pour pousser à un accommodement. Et pour cause : la veuve Chatel eut-elle poursuivi les agresseurs de son mari au criminel, c'eût été envoyer le mari de la belle-sœur de son beau-père en prison, voire à l'échafaud. Catherine Pinel se serait alors retrouvée seule avec douze enfants dont le cadet n'avait pas encore trois ans. Quant à Pierre Pinel, il avait déjà payé son crime de 1668 par le bannissement en France et neuf ans de galère. Remarié depuis 1692, il risquait lui aussi une peine sévère. Comme l'écrit si bien le notaire Roger, il s'agissait d'une «affaire dont la suite n'auroit été que fâcheuse pour lesdits Pinel et Prou».

Avant même la mort de Henri Chastel, mort que l'on croit toutefois quasi inéluctable, un règlement est déjà intervenu. Il répare les torts causés à Geneviève Larue qui n'a tout de même que 30 ans et cinq enfants. Il lui assure un certain revenu si son mari décède jusqu'à, peut-être, un éventuel remariage. Mais c'est évidemment la confession d'Henry Chastel sur son lit de mort qui change tout. On ne peut qu'observer au passage la noblesse de la conscience du mourant qui avoue être autant responsable de la bagarre que ses agresseurs et qui supplie dès lors sa femme de revoir l'arrangement qu'elle vient de conclure dans l'après-midi du 13 septembre. Mais la conscience de sa veuve l'est tout autant. Elle aurait sans doute pu, surtout si elle a été la seule mise au courant de l'aveu de son mari, en rester là.

C'est surtout l'ingéniosité du nouveau règlement qui frappe. Geneviève Larue aurait pu directement rétrocéder ses droits de poursuites criminelles et civiles qu'elle conservait intégralement au cas où Prou et Pinel ne se seraient pas acquittés de leurs obligations contractuelles. Mais visiblement, elle ne veut pas avoir affaire avec eux. Elle a donc recours à son beau-frère Antoine Sanson à qui elle cède ses droits qui, lui, les rétrocède «pour faire plésir» à Prou et Pinel. Dans cette transaction, la veuve Chastel n'a en rien perdu la compensation monétaire de 500 livres déjà promis et les frais encourus encore qu'elle a fait un compromis sur le mode de paiement en repoussant l'échéance de deux ans et en étalant les paiements sur cinq ans. Sanson devra, bien entendu, lui aussi être remboursé par Prou et Pinel, mais l'amitié qui les lie dédramatise les rapports et rend moins probable la poursuite au criminel en cas de non-paiement de la dette. Cet arrangement sauve l'honneur («la face», dirions-nous aujourd'hui) des uns et des autres et rétablit l'égalité des responsabilités dans la bagarre fatale. Cette transaction de droits civils et criminels paraît aujourd'hui bien étrange. En réalité, ce n'est pas là un phénomène isolé : au 17^e siècle, «tout se cède, écrit L. Dechêne, jusqu'aux intérêts civils que des héritiers peuvent faire valoir contre l'assassin de leur père, un lieutenant des troupes de la marine repassé en France et condamné par contumace».

Prochaine édition, troisième partie de la biographie avec les enfants du couple ainsi qu'un résumé du patrimoine de Jean Prou et Catherine Pinel.

Salon des familles souches au Centre Laurier

L'association des familles Proulx d'Amérique était bien représentée au 14e Salon des familles souches au Centre Laurier, à Québec du 25 au 27 février 2011. Plusieurs bénévoles de la région de Rimouski et de Québec ont assuré à l'Association une belle visibilité. Leur présence a contribué au franc succès de cet événement. Nous remercions Christiane Brisson, France Lebel, Francine Laplante, Georgette Lévesque, Berthe Proulx, Clément Proulx, Gabrielle Proulx, Langis Proulx et Rita Proulx.



Langis Proulx, Christiane Brisson et Rita Proulx



Georgette Lévesque, Berthe et Gabrielle Proulx



Clément Proulx et Francine Laplante



Martin Trépanier, Christiane Brisson, Langis et Rita Proulx, Marie-Lyne Brisson, Charlotte et Jasmine Trépanier



Berthe et Gabrielle Proulx

5 générations

dans l'ordre habituel;

Clémence Proulx, trésorière de l'AFPA; Nathan, fils de Jessica; Jessica, fille de Manon; Manon, fille de Clémence; Brigitte Gobeil, mère de Clémence.



80 ans de Mme Brigitte Gobeil

Le 23 juillet dernier, Mme Brigitte Gobeil, épouse de feu Lionel Proulx de Les Hauteurs de Rimouski, soulignait son 80ème anniversaire de naissance.

Elle est la mère du vice-président de l'AFPA.

Sur la photo, accompagnée de ses enfants, dans l'ordre habituel:

Clémence, trésorière de l'AFPA, Gilles, Jeanne-Paule, Brigitte Gobeil, Roger, Hélène, Clément, vice-président de l'AFPA, Jean-Paul, Nicole, Ghislain, Gaétan et Jean-Noël.

Nous souhaitons longue vie à Mme Gobeil.



ASSOCIATION DES FAMILLES PROULX D'AMÉRIQUE EN QUELQUES MOTS

L'Association des familles Proulx d'Amérique a reçu ses lettres patentes le 12 mai 2006 et sa réunion de fondation s'est tenue le 27 septembre 2008 à Rimouski, Qc.

Lors de cette rencontre, les membres adoptent les Statuts et Règlements de la nouvelle association en plus de se doter d'armoiries qui sont protégées depuis le 1^{er} décembre 2008 par un certificat d'enregistrement du droit d'auteur.

L'Association est un organisme sans but lucratif et affiliée à la Fédération des familles souches du Québec.

L'Association intéresse tous les descendants des divers ancêtres Proulx au Canada et ailleurs, soit en ligne directe ou par alliance.

Les documents anciens nous indiquent que douze personnes, dont deux femmes, portant le patronyme de Proulx sont venues de France mais seulement six ont fait souche et nous nommons:

- Pierre Prou, arrivé au début des années 1640,
- Jean Prou(st), arrivé probablement an 1666,
- Jean Prou, arrivé au début des années 1670,
- Jean Baptiste Préaux, arrivé en 1681,
- Jacques Prou dit Le Poitevin, arrivé au début des années 1700,
- Louis René Prou, arrivé au début du 19^e siècle.

BUTS DE L'ASSOCIATION

Voici les principaux buts poursuivis par l'association :

- Regrouper en association toute personne, membre ou allié aux familles Proulx ou qui s'intéresse à ces familles.
- Organiser ou tenir des conférences, réunions, assemblées, expositions, voyages pour la promotion, le développement et la vulgarisation de l'histoire, de la généalogie ou toutes autres matières touchant les familles Proulx.
- Créer un fonds d'archives sur les familles Proulx, encourager toute personne, membre ou autre à y déposer documents, photos, découpures de journaux susceptibles d'ajouter à l'histoire des familles Proulx.
- Honorer la mémoire des ancêtres et de leurs descendants par des manifestations particulières.
- Favoriser le développement de liens avec les autres familles Proulx du monde.
- Favoriser l'édition, l'imprimerie et la distribution de documents relatifs aux familles Proulx.

POUR NOUS REJOINDRE

*Association des familles Proulx d'Amérique
168 Chemin des Pointes
Rimouski, Qc.
G5N-1S2
famillesproulx@gmail.com*

POUR CONTRIBUER AUX PROCHAINES ÉDITIONS

Vous avez des histoires intéressantes que vous aimeriez partager? Faites parvenir vos articles, vos idées, vos témoignages, vos annonces ou vos images à l'Association des familles Proulx d'Amérique. Il nous fera plaisir d'inclure tout texte relatif de près ou de loin à la grande famille Proulx.